



# **COMMUNE D'ILLIERS-COMBRAY**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023**

Nombre de membres en exercice 22

Nombre de membres présents 17

Nombre de membres votants 20

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-trois mars à 20 heures quinze minutes, se sont réunis en salle du Conseil, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Illiers-Combray sous la présidence de Monsieur Bernard PUYENCHET, Maire d'Illiers-Combray dument convoqués le jeudi 16 mars deux mil vingt-trois.

Date de convocation du conseil municipal : 16 mars 2023

Présents :

Formant la majorité des membres en exercice

Bernard PUYENCHET, Marie-Claude FRANÇOIS, Michel QUENTIN, Emilie BOUNOUANE, Eric BRULÉ, Agnès PENFORNIS, Paul ARVISET, Delphine CASTAGNET, Bruno BLANCHARD, Marie-Claire MAERTEN, Sylvain DESDOIGTS, Jean-Luc BERNARD, Philippe PREHU, Alexandra MERCIER, Isabelle ROBERT, Sandrine DUGAT, Hervé RIGOT

Procurations Nicolas LAUBERTON, Rébecca BRUNET et Viviane PICQUERET

Absent(s) excusé(s) Cindy MATHIS Anicet KOLOLO

Absent(s) non excusé(s)

Le secrétariat est assuré par Mme Marie-Claude FRANÇOIS

Début de séance 20h24

Fin de séance 23h38

### **COMPTE-RENDU**

Mme Marie-Claude FRANÇOIS est désignée comme secrétaire.

Mme Alexandra VANDEVELDE est autorisée par le Conseil Municipal à l'unanimité à assister à la séance

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 JANVIER 2023 a été approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. Vote des subventions de fonctionnement communales aux associations – exercice 2023**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la commission Finances - Association, des propositions ont été faites selon des critères objectifs.

Madame CASTAGNET n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés accorde pour l'année 2023 :

- Les subventions de fonctionnement aux associations d'un montant global de 82 500.00 euros réparti

comme suit :

APE Les Petits Marcel du Pays de Combray	200	EPI'SOL	1 000
Babyfoot Club d'Illiers-Combray	500	Harmonie Municipale d'Illiers-Combray	3 000
Club de Pétanque d'Illiers-Combray	1 500	ICAAR 28 Club Aéro-Loisir Modélisme	1 000
Boule Islèrienne	1 300	Illiers Cyclo Sport	250
Comité des Fêtes	3 000	Le Dojo du Combray	3 000
Diagonal Danse	1 800	Les Archers du Combray	1 000
Ecole maternelle les Amis des Petits les Nymphéas	500	Les Brochetons d'Illiers	650
Ecole mixte de la Vivonne (groupe scolaire)	500	Moto sécurité du Combray	150
Fan de Sport	1 000	UPI BADMINTON	800
Gym'Fit Illiers	3 000	UPI TENNIS	3 500
Marcel Festoch'	15 000	UPI HANDBALL	4 000
Pongistes de Combray	350	Association des rencontres Internationales Proustiennes d'Illiers-Combray	1 500
Team Bolid 28	600	Association artistique et culturelle du Pays de Combray	1000
Jeunes sapeurs-pompiers Illiers	500	Les Amis du Jumelage	2 500
Les Aubépines	600	Les rideaux rouges	300
UPI FOOT	3 000	Les P'Illiers	300
ETAT D'AMES	200	La lanterne Magique	25 000

Soit un total de 82 500.00€ de subventions

- Les subventions exceptionnelles suivantes :

ICAAR 28 Club Aéro-Loisir Modélisme Déplacement au meeting aérien de la Ferté Allais	300.00
Combray Rugby Club Participation à la réfection des vestiaires	3 000.00

Soit un total de 3 300.00€ de subventions exceptionnelles.

## 2. Vote des taxes locales – exercice 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu des efforts et de la bonne tenue des comptes en 2022, il est proposé de maintenir le taux des trois taxes locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide de fixer les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2023 comme suit:

Taxe sur le foncier bâti	43,30
Taxe sur le foncier non bâti	33,54
Taxe d'habitation (résidence secondaire)	11,38

### 3. Budget commune :

- **Compte financier unique 2022**

Sous la présidence de Madame Marie-Claude FRANÇOIS, le Conseil Municipal examine le Compte financier unique 2022 du budget de la commune qui s'établit ainsi (en euros) :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT DE CLÔTURE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 666 257.58	3 237 540.19	571 282.61
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 442 598.99	2 636 880.19	1 194 281.20
<b>TOTAL 2022</b>	<b>4 108 856.57</b>	<b>5 874 420.38</b>	<b>1 765 563.81</b>

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés le Compte Financier Unique 2022 du budget de la commune.

- **Affectation du résultat 2022**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient après le vote du compte Financier Unique, d'en affecter les résultats. Il rappelle qu'il est obligatoire de combler le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Il rappelle que l'excédent d'investissement cumulé est de 1 752 674,57 euros et que le besoin de financement de la section d'investissement pour 2023 est de 0 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, compte tenu du résultat 2022 et sur proposition du Maire, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'affecter les résultats de l'exercice 2022 au budget de la Commune 2023 comme suit :

- 400 000,00 euros en section d'investissement pour financer les travaux
- 545 169,62 euros conservés en section de fonctionnement.

- **Budget primitif 2023**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les propositions concernant le budget primitif 2023 de la commune.

Le Conseil Municipal décide, d'approuver à l'unanimité de ses membres présents et représentés le budget primitif de la commune 2023 comme suit :

## **FONCTIONNEMENT**

### **DÉPENSES**

<b>Chapitre</b>	<b>Montant en euros</b>
11 – Charges à caractère général	1 405 230.00
12 – Charges de personnel et frais assimilés	1 570 800.00
65 – Autres charges de gestion courante	303 430.00
66 – Charges financières	24 800.00
67 – Charges spécifiques	5 000.00
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	12 069.37
023 – Virement à la section d'investissement	364 940.25
<b>TOTAL</b>	<b>3 686 269.62</b>

### **RECETTES**

<b>Chapitre</b>	<b>Montant en euros</b>
13 – Atténuations de charges	15 000.00
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	231 000.00
73 – Impôts et taxes	510 000.00
731 – Fiscalité locale	1 392 400.00
74 – Dotations, subventions et participations	896 350.00
75 – Autres produits de gestion courante	96 350.00
<b>RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>545 169.62</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 686 269.62</b>

## **INVESTISSEMENT**

### **DÉPENSES**

<b>Chapitre</b>	<b>Montant en euros</b>
20 – Immobilisations incorporelles (sauf 204)	26 600.00
204 – Subventions d'équipement versées	56 568.00
21 – Immobilisations corporelles	2 801 321.49
23 – Immobilisations en cours (sauf 2324)	447 643.33
16 – Emprunts et dettes assimilées	177 900.00
<b>TOTAL</b>	<b>3 510 032.82</b>

### **RECETTES**

<b>Chapitre</b>	<b>Montant en euros</b>
13 – Subventions d'investissement	142 984.00
16 – Emprunts et dettes assimilées	625 000.00
204 – Subventions d'équipement versées	23 534.00
10 – Dotations, fonds divers et réserves	190 000.00
28 – Amortissement des immobilisations	10 900.00
021 – Virement de la section de fonctionnement	364 940.25
<b>Vote Budget 2022</b>	<b>1 357 358.25</b>
<b>SOLDE D'EXÉCUTION REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 752 674.57</b>
<b>Affectation au compte 1068</b>	<b>400 000.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 510 032.82</b>

## **4. Budget assainissement :**

- **Compte financier unique 2022**

Sous la présidence de Madame Marie-Claude FRANÇOIS, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique 2022 du budget assainissement qui s'établit ainsi (en euros) :

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE</b>
Section d'exploitation	285 703.35	392 024.12	106 320.77
Section d'Investissement	210 865.64	233 148.76	22 283.12
<b>TOTAL 2022</b>	<b>496 568.99</b>	<b>625 172.88</b>	<b>128 603.89</b>

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés le Compte Financier Unique 2022 du budget assainissement.

### • Affectation du résultat 2022

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient après le vote du Compte Financier Unique 2022, d'en affecter les résultats. Il rappelle qu'il est obligatoire de combler le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Il rappelle que l'excédent d'exploitation cumulé est de 120 694.53 euros et que le besoin de financement de la section d'investissement pour 2023 est de 0 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, compte tenu du résultat 2022 et sur proposition du Maire, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'affecter les résultats de l'exercice 2022 au budget Assainissement 2023 comme suit :

- 80 000 euros en section d'investissement pour financer les travaux
- 40 694.53 euros conservés en section d'exploitation.

### • Budget primitif 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les propositions concernant le budget Assainissement 2023.

Le Conseil Municipal décide, d'approuver à l'unanimité de ses membres présents et représentés le budget primitif Assainissement 2023 comme suit :

#### **EXPLOITATION**

##### **DÉPENSES**

<b>Chapitre</b>	<b>Montant en euros</b>
011 – Charges à caractère général	163 800.00
014 – Atténuations de produits	20 000.00
65 – Autres charges de gestion courante	2 000.00
66 – Charges financières	9 092.10
67 – Charges exceptionnelles	5 000.00
68 – Dotations aux provisions et dépréciations	172 268.31
023 – Virement à la section d'investissement	50 065.12
<b>TOTAL</b>	<b>422 225.53</b>

##### **RECETTES**

<b>Chapitre</b>	<b>Montant en euros</b>
70 – Ventes de produits	319 000.00
77 – Produits exceptionnels	62 531.00
<b>SOLDE D'EXÉCUTION REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>40 694.53</b>
<b>TOTAL</b>	<b>422 225.53</b>

## **INVESTISSEMENT**

### **DÉPENSES**

<b>Chapitre</b>	<b>Montant en euros</b>
21 – Immobilisations corporelles	278 671.97
13 – Subventions d'investissement	62 531.00
16 – Emprunts et dettes assimilées	126 484.00
<b>SOLDE D'EXÉCUTION NÉGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>467 686.97</b>

### **RECETTES**

<b>Chapitre</b>	<b>Montant en euros</b>
13 – Subventions d'investissement	16 082.00
28 _ Amortissement des immobilisations	170 000.00
021 – Virement de la section d'exploitation	50 065.12
<b>SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>151 539.85</b>
<b>Affectation au 1068</b>	<b>80 000.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>467 686.97</b>

## **5. Subventions d'aides aux travaux**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au titre des aides aux travaux, nous avons reçu et retenu les dossiers suivants :

- ❖ Hélène COURTY
- ❖ Gilles GERMOND
- ❖ SCI BULL MARKET

Le montant total de subvention prévisionnelle proposé est de **2 399.61** euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Décide d'octroyer les subventions prévisionnelles d'aides aux travaux suivantes :

<b>BÉNÉFICIAIRES</b>	<b>MONTANT DES TRAVAUX</b>	<b>MONTANT SUBVENTIONNABLE</b>	<b>MONTANT PROPOSE</b>
Hélène COURTY	5 865.86	5 095.86	1 019.17
Gilles GERMOND	4 823.23	4 156.70	831.34
SCI BULL MARKET	3 998.27	3 660.67	549.10

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à l'octroi de ces subventions

## **6. Délibérations**

### **• Création de postes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux propositions d'avancement de grade, il est proposé de créer les postes suivants :

- un poste d'Educateur A.P.S principal de 2ème classe
- deux postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
- un poste d'ATSEM principal de première classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve la création des postes suivants à la date du 1er avril 2023 :

- - un poste d'Educateur A.P.S principal de 2ème classe
- - deux postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
- - un poste d'ATSEM principal de 1ère classe.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2023.

Il informe également le Conseil Municipal que pour le fonctionnement de la Piscine Montjouvin du 1er juin au 03 septembre 2023, il est nécessaire de créer des postes saisonniers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide de créer :

- Un poste d'opérateur des APS à temps complet :  
Rémunération sur la base brute de la grille indiciaire, échelle C3 des opérateurs des APS principal, pour les titulaires du BESAN  
Fonction : assurer la surveillance du bassin et la sécurité des utilisateurs dans l'enceinte de la piscine de Montjouvin pendant la saison d'ouverture du 1er juin au 03 septembre 2023.

- Un poste d'opérateur des APS à temps complet  
Rémunération sur la base brute de la grille indiciaire, échelle C1 des opérateurs des APS, titulaire du BNSSA  
Fonction : assurer la surveillance du bassin et la sécurité des utilisateurs dans l'enceinte de la piscine de Montjouvin pendant la saison d'ouverture du 1er juin au 03 septembre 2023.

- - Un poste d'adjoint technique à temps complet  
Rémunération sur la base brute de la grille indiciaire, échelle C1 des adjoints techniques. Sans niveau de recrutement particulier excepté être âgé de plus de 18 ans.  
Fonction : assurer l'accueil du public, la vente des tickets et l'entretien des vestiaires et locaux communs de la piscine de Montjouvin pendant la saison d'ouverture du 1er juin au 03 septembre 2023.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2023.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document nécessaires

### **• Vente de bois communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à des élagages, la commune dispose de bois stocké aux services techniques et qu'elle n'en a pas l'usage.

Monsieur le Maire propose de vendre ce bois aux particuliers, aux particuliers sur demande du CCAS et/ou des assistantes sociales et aux associations à but non lucratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés accepte de vendre le bois aux tarifs ci-dessous :

Particuliers	25€ le stère
particuliers sur demande du CCAS et/ou des assistantes sociales	Gratuit
associations à but non lucratif	Gratuit

### • Aménagement de la circulation en centre-ville

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réunion sur l'aménagement de la circulation dans la ville, il est fait les propositions suivantes :

Sens de circulation en cœur de ville :

- Rue Léon Ferré
- Rue des 3 Maries
- Rue du Dr Proust

Vitesse de circulation en ville :

- 30 km/h sauf :
- Avenue du Général Leclerc
- Avenue Marcel Proust
- Avenue de la Bonneterie

Sens unique de circulation :

- Rue Rebours Panny (rue des lavoirs vers rue de fontaine)
- Rue des Aumônes (avenue du Général de Gaulle vers rue de Chartres)

Circulation interdite temporairement : (du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre)

- Rue de tansonville (devant le pré catelan)
- Promenade de la Fontaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 18 pour et 2 abstentions, accepte les propositions ci-dessus.

### • 60ème anniversaire du Traité de l'Elysée - Jumelage

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'à l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Elysée, il est proposé de réitérer notre engagement envers le jumelage et propose de signer le serment de jumelage unissant nos deux communes – GEMÜNDEN AN DER WOHRA et ILLIERS-COMBRAY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés accepte le renouvellement de la signature du serment de jumelage entre nos deux communes

## 7. Questions diverses

### • HALLE COMMERCIALE



Monsieur le Maire présente le projet modifié de la halle commerciale suite aux remarques des Architectes des Bâtiments de France après le dépôt du dossier.

- **EN LOIR ET BLANC**

Marie Claire MAERTEN présente aux membres du Conseil Municipal l'animation « EN LOIR ET BLANC » qui se déroulera durant le week end des 13 et 14 mai 2023.

Elle fait appel aux membres pour participer à la mise en place de cette festivité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h38

Le 30 mars 2023,  
Vu et approuvé  
Par Bernard PUYENCHET  
Maire d'Illiers-Combray